

Instructions pour PAU du 22/06/2018

1° GENERALITES

Enlogement : lundi 18 juin 2018 – Lâcher : vendredi 22 juin 2018

- Le plus tôt possible

Coordonnées du lieu de lâcher: **431830.0 N / -01905.0 W**

Gain ou perte : 910 Km.

Participation :

- **Plus de limitation.**
- Tous les pigeons, sans aucune exception, participent au concours international et au doublage national.
- **Interdiction de participation pour les yearlings !**
- Un doublage pour les femelles (international). **0,25 Euro/pigeon**
- Distance minimale pour participer au concours : **730 Km**
- Résultat International + Nationale + Femelles : **6 Euro** – comme en 2016 !!

Neutralisations:

- vendredi 22/06 04h59 – 23h00
- samedi 23/06 05h00 – 23h00
- dimanche 24/06 05h00 - 23h00
- lundi 25/06 05h01 - 23h00
- mardi 26/06 05h01 - 23h00
- mercredi 27/06 05h02 - 23h00

2° ENLOGEMENT

Généralités:

- Les bureaux d'enlogement peuvent choisir leurs heures d'enlogement, à condition que toutes les **opérations** soient **terminées à 21 heures**. Ceci doit permettre aux transporteurs d'arriver, d'ou qu'ils viennent, vers minuit au lieu de concentration.

Voorzitter: Van Bael Michèle
Président: Blvd. Felix Paulsen (laan) 11-15
1070 Anderlecht

Trésorier : Roger Geysen
Bosschaertlaan 18
2960 St Job in't Goor

Bagues :

- Avec des constations électroniques **une bague en caoutchouc**.
- Tous les pigeons doivent être munis de **deux bagues en caoutchouc** portant le même numéro.

Paniers :

- Doivent être en parfait état, propres, plombés. **MAX. 18 pigeons par panier**.
- Chaque panier portera une **étiquette : PAU 2018**
- Ces étiquettes mentionnent le **nombre de paniers** (les incomplets y compris), **le nr. du panier** et **le nom du bureau d'enlogement** (à compléter de manière bien lisible s.v.p.).
- Sur les paniers incomplets, on mentionnera **le nombre des pigeons et leur sexe**.

Inscription et poulage :

- Pour la Belgique : Utilisation des bordereaux d'enjeu **nationaux**.
- Mention obligatoire des **COORDONNEES** et de la **DISTANCE** des amateurs.

Mise pour frais : **€ 5,15** par pigeon

- les frais pour port
- une participation gratuite aux prix d'honneur et participation à l'hommage.

3° APRES L'ENLOGEMENT:**NOUVEAU – NOUVEAU - NOUVEAU**

**TOUS LES INFOS DE L'ENLOGEMENT TRANSMETTRE A DATATECHNOLOGY
AINSI LETTRE DE POULAGE
INTERNATIONALE – NATIONALE – FEMELLES – PROVINCIALE**

Pour les locaux belge vous devez aussi envoyer les données de l'enlogement à WPROL. Même méthode de travail comme les vols nationaux précédents.

Philippe van Haezebrouck – Malgretoutstraat 37 – 8511 AALBEKE
Be.info@wprol.com

Les groupements ou les sociétés doivent communiquer le plus vite possible, leur nombre de pigeons enlogés à DATATECHNOLOGY :
Tel. **056/ 77.26.00 / 056/ 77.25.00** - Fax: 056/77.26.01 **datatechnology@skynet.be**

Voorzitter: Van Bael Michèle
Président: Blvd. Felix Paulsen (laan) 11-15
1070 Anderlecht

Trésorier : Roger Geysen
Bosschaertlaan 18
2960 St Job in't Goor

Bulletins d'inscriptions :

Pour les locaux Belges : veuillez transmettre les données d'enlogement à

WPROL

Philippe van Haezebrouck

Malgretoutstraat 37

8511 AALBEKE

Be.info@wprol.com

Veuillez envoyer une copie (disquettes) à
Data Technology, Vichtesteenweg, 173 - 8540 DEERLIJK
datatechnology@skynet.be

Pour les locaux belge vous devez aussi envoyer les données de l'enlogement à WPROL. Même méthode de travail comme les vols nationaux précédents.

Les ralliantes qui utilisent le système Data–Technologie doivent pour le CONCOURS INTERNATIONAL mentionner dans la colonne BON le nombre de pigeons

Quand votre société est prête avec toutes les manipulations à l'enlèvement des pigeons, vous pouvez donner les documents International et National sous enveloppe au convoyeur

A mettre sur l'enveloppe – **POUR ROGER GEYSEN**

Fonds :

Les enjeux – la mise pour frais et les frais pour le résultat du concours INTERNATIONAL doivent être versés ou virés avant le lâcher au compte de :

LA COLOMBE JOYEUSE AXA : BE68-7512-0668-7034

Voorzitter: Van Bael Michèle
Président: Blvd. Felix Paulsen (laan) 11-15
1070 Anderlecht

Trésorier : Roger Geysen
Bosschaertlaan 18
2960 St Job in't Goor

A remettre au convoyeur :

En ce qui concerne les paniers :

- NOUVEAU – NOUVEAU – NOUVEAU**

Chaque local remettra au convoyeur, **sous pli fermé (au nom de PAU 2018), une liste PAR PANIER** reprenant les numéros de panier des plombs utilisé et l'immatriculation des pigeons. P.ex. Panier 1/10 (pour un total de 10 paniers dont celui – ci porte le nr° 1) avec mention des **18 numéros matricule des pigeons enlogés dans ce panier.**

Vaccination :

- *Remplir* le formulaire de vaccination contre la paramixovirose (fourni par la RFCB) et le remettre au ramasseur des pigeons.

Bordereau d'expédition :

- Comme les années précédentes un bordereau d'expédition, en quatre exemplaires doit être rempli.
- Le ramasseur des pigeons va remettre ce bordereau au **responsable de la société. Celui-ci remplit et signe le bordereau bien lisible.**
- La copie rose reste au bureau d'enlogement; la copie bleue est destinée au convoyeur du camion; la copie jaune au chef convoyeur et la page de garde blanche est pour l'organisateur national.

4° APRES LE LACHER DES PIGEONS

Annonces téléphoniques :

**Annonces comme chaque concours national par
RFCB ONLINE - WPROL**

Voorzitter: Van Bael Michèle
Président: Blvd. Felix Paulsen (laan) 11-15
1070 Anderlecht

Trésorier : Roger Geysen
Bosschaertlaan 18
2960 St Job in't Goor

Extrait de l'art.101 du règlement sportif national.

Pour les concours nationaux à partir de Limoges, l'heure d'arrivée de tous les pigeons indistinctement, devra être annoncée téléphoniquement à leurs bureaux d'enlogement respectifs: ces annonces mentionneront le numéro exact de la bague en caoutchouc, l'heure de constatation, la contre-marque éventuelle et le nom de l'amateur. (voire règlement sportif de la RFCB)

- **Les ralliantes doivent signaler** à Tel. & Fax. : 056-77.26.00 / 056.77.25.00
FAX 056-77.26.01 Mail datatechnology@skynet.be
- Et ce pendant le plus bref délai possible, les premiers pigeons annoncées (en tenant compte des différentes distances).
- Chaque page remplie sera faxée immédiatement et la société signalera l'heure de fermeture du concours local (prix par trois)

Documents de constatations :**NOUVEAU – NOUVEAU – NOUVEAU – NOUVEAU**

Les bulletins de constatations, listings ou disquette (système Data-Technology – Deerlijk) doivent être expédiés le plus rapidement possible chez

1. DATATECHNOLOGY email : datatechnology@skynet.be ET

**2. WPROL - Philippe van Haezebrouck - Malgretoutstraat 37
8511 AALBEKE - Be.info@wprol.com**

Veuillez envoyer une copie (disquettes) à
Data Technology, Vichtesteenweg, 173 - 8540 DEERLIJK

Voorzitter: Van Bael Michèle
Président: Blvd. Felix Paulsen (laan) 11-15
1070 Anderlecht

Trésorier : Roger Geysen
Bosschaertlaan 18
2960 St Job in't Goor

5° POUR FINIR:

- On peut uniquement utiliser des constateurs munis d'une attestation de conformité, délivrée par le R.F.C.B.
- Art.83 du Règlement sportif national s'applique également aux participants étrangers.
- La réglementation relative à l'utilisation des produits prohibés s'applique également aux participants étrangers.
- En cas d'infraction, le pigeon sera retiré du concours et l'argent misé confisqué au profit du concours.

Règlement Sportif National : intégralement d'application.

Les amateurs Française enlogéant en Belgique doivent fournir obligatoirement une autorisation de la F.C.F. Faute de quoi les pigeons ne seront pas classés.

Voorzitter: Van Bael Michèle Président: Blvd. Felix Paulsen (laan) 11-15 1070 Anderlecht
--

Trésorier : Roger Geysen Bosschaertlaan 18 2960 St Job in't Goor
